



CONSEIL MUNICIPAL
9 NOVEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-346

L'an deux mille vingt-trois, le 09 novembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 2 novembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Monsieur Charles IFSSAH.

REPRESENTE(S) : Jean-Yves GATAULT, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à David TRANCHECOSTE, Jean-Claude PINGET, ayant donné pouvoir à Christelle MARTINEZ, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Rémi GENIS, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à André BONET, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL

ABSENT(S) : Mme Marie BACH, M. Jean-Marc PUJOL, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Perpi'Foot - Saison 2023/2024

M. Sébastien MENARD expose :

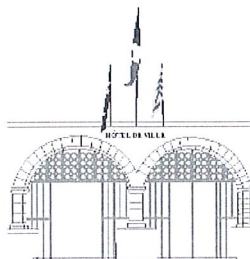
Mes chers collègues,

Afin de développer la pratique du sport dans les quartiers, la ville de Perpignan organise des manifestations sportives sur les ESP (Espaces Sportifs de Proximité) des différents quartiers de la Ville. Les animateurs sportifs de la Direction des Sports et de la Direction de la Jeunesse notamment sont chargés de mettre en place et coordonner ces évènements.

A l'horizon des Jeux Olympiques de Paris 2024, la Ville de Perpignan souhaite organiser 4 tournois de novembre 2023 à juillet 2024.

Afin de rendre plus attractives ces manifestations sportives et récompenser les efforts, le fair-play, l'engagement des jeunes ayant participé, nous souhaitons offrir des lots sous forme de bons d'achat dans des commerces dédiés à la vente d'articles de sport, pour un montant de 1 140 € par tournoi détaillé comme suit :

- ✓ 1^{ère} place : 1 bon de 80 € par joueur
- ✓ 2^{ème} place : 1 bon de 50 € par joueur
- ✓ 3^{ème} place : 1 bon de 30 € par joueur



✓ Equipe Fair-play : 1 bon de 30 € par joueur

Considérant que cette initiative va permettre d'amener de l'animation sportive dans les quartiers et encourager les jeunes à la pratique du sport,

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver le règlement ci-annexé
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,
- 3) Que les crédits nécessaires seront prélevés sur les sommes prévues à cet effet au budget de la commune.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

41 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20231109-J80744-De-JJ

Accusé reçu le : 20 NOV. 2023

Affiché le : 20 NOV. 2023

M. Sébastien MENARD, Pour le Maire l'Adjoint délégué



PERPI'FOOT 2023-2024

REGLEMENT DU TOURNOI

1 - Inscription

L'inscription au tournoi de football organisé par la ville de Perpignan, implique la connaissance et la pleine acceptation du présent règlement. Seuls les joueurs inscrits peuvent participer au tournoi (6 joueurs maximum, 4 sur le terrain 2 remplaçants).

Il est impératif de remplir, pour chaque équipe inscrite, la feuille détaillant la liste des joueurs accompagnée de la date de naissance et du nom de l'équipe.

2 – Règles du jeu et Arbitrage

Les fautes et les incorrections pourront être sanctionnées soit par un avertissement, soit par une expulsion du jeu. Le joueur ayant été expulsé pour le reste de la partie pourra néanmoins poursuivre sa participation au tournoi. Les fautes graves (insulte à l'arbitre, faute dangereuse sur un joueur, etc.) seront immédiatement sanctionnées d'une expulsion. De tels comportements répétés peuvent conduire à l'exclusion définitive du joueur, c'est-à-dire jusqu'à la fin du tournoi. Les arbitres n'appliqueront pas la règle du hors-jeu. Les passes au pied au gardien de but sont acceptées. Les matchs seront arbitrés par des bénévoles et des animateurs, accompagnés par les organisateurs du tournoi.

L'arbitre a toujours raison !

3 – Organisation des rencontres

Le tournoi sera organisé en fonction du nombre d'équipes : soit par poules soit sous forme de championnat.

4 – Durée des rencontres

La durée des rencontres :

- 2 x 5 minutes pour les matchs de poule.
- 2 x 6 minutes pour les 1/8, 1/4, 1/2 finales et le match classement 3ème place
- 2 x 8 minutes pour la finale.

Les arrêts de jeu seront de maximum une minute et restent à l'appréciation de l'arbitre. Une feuille de match sera établie à chaque rencontre. Celle-ci sera remise par l'arbitre, à l'issue du match, à la « Table de marque » située aux centres des terrains.

5 – Classement

Les classements sont déterminés pour chaque groupe, en fonction des points marqués par les équipes :

- Match gagné = 3 points
- Match nul = 1 point
- Match perdu = 0 point

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du.....
09 NOV. 2023

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Sébastien MENARD



PERPI'FOOT 2023-2024

REGLEMENT DU TOURNOI

A ceci s'ajoute les points bonus en cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, le classement sera déterminé en fonction de :

- Goal average
- Fair-play
- Eventuelle séance de tirs au but.

Durant la phase finale, en cas d'égalité à l'issue du match, il n'y aura pas de prolongation. Une série de tirs au but sera directement effectuée. En cas de nouvelle égalité, l'élimination se fera au premier échec à nombre de tirs égal.

6 – Tenue des joueurs

Une des équipes sur le terrain devra présenter des joueurs avec CHASUBLES et équipements de football (short ou survêtement, chaussures de foot ou basket).

Le port de boucles d'oreilles, de bracelet, montre, bague, collier et autres éléments de même nature est, par mesure de sécurité, interdit sur les terrains.

7 – Horaires des matchs

Les horaires doivent être scrupuleusement respectés. Les équipes doivent se trouver en tenue à la disposition des responsables de terrain et des arbitres 5 minutes avant le coup d'envoi. L'équipe ne respectant pas les horaires de l'organisation pourra se voir pénalisée d'un match perdu par pénalité (0 points).

8 – Remise des récompenses

Afin de rendre plus attractives ces manifestations et récompenser les efforts, le fairplay, l'engagement des jeunes ayant participé, nous souhaitons offrir des lots sous forme de bons d'achat dans des commerces dédiés à la vente d'articles de sports :

- ✓ 1^{ère} place : 1 bon de 80 € par joueur
- ✓ 2^{ème} place : 1 bon de 50 € par joueur
- ✓ 3^{ème} place : 1 bon de 30 € par joueur
- ✓ Equipe fair-play : 1 bon de 30 € par joueur

9 – Modification de l'organisation en cas d'évènement exceptionnel

Les responsables se réservent le droit de modifier l'organisation du tournoi en cours de journée en cas d'évènements exceptionnels (orage, etc.) : le matin, aménagements possibles des temps de jeu ; l'après-midi, priorité sera donnée aux matchs de classement.